RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

# ZONE DE DISTRIBUTION : S. JAUR-ROQUEBRUN-ESCOUGOUSSOU

## Conclusion sanitaire

**2024**

L'eau distribuée est de mauvaise qualité bactériologique. Elle a présenté en octobre 2023, une importante contamination qui a entraîné une restriction d'usage temporaire. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles.

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ESCOUGOUSSOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 24 personnes sur 1 commune (ROQUEBRUN). Le responsable des installations est : « S. VALLEE DU JAUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S. VALLEE DU JAUR » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

**ADOUCISSEUR**

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**SÉCHERESSE**

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

**PLOMB**

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RÉSEAU PRIVÉ**

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**C** — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **19 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

### NITRATES

**A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4,6 mg/L**
Valeur maxi : **4,6 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**-** — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

### TURBIDITÉ

**A** — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,22 NFU**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **28,7 °f**
Valeur maxi : **28,7 °f**

Édité le **11/04/2025**

UDI **034000901**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.